



Abbott

DIRECTIVES FOURNISSEURS

Consultez toujours Abbott.com pour la dernière version des directives.

DIRECTIVES FOURNISSEURS

- 4 Fondements de notre chaîne de Valeur
- 7 Éthique
- 8 Droits de l'homme et du travail
- 11 Santé et sécurité
- 11 Environnement
- 12 Systèmes de gestion

Une chaîne de valeur fondée sur nos principes

Chez Abbott, notre philosophie est simple : nous concevons nos produits comme s'ils étaient destinés à notre propre famille. Conscients que des millions de personnes à travers le monde comptent sur nous, nous nous engageons à bâtir une chaîne d'approvisionnement agile, inclusive et responsable. Nous collaborons étroitement avec nos fournisseurs pour garantir le respect de nos standards de qualité les plus élevés.

Les directives des fournisseurs d'Abbott présentent les principes, les normes et les attentes pour instaurer et maintenir une relation commerciale avec Abbott.

Nous respectons les principes fondamentaux des droits de l'homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption dans toutes nos activités pour garantir notre avantage commercial à long terme et améliorer la vie dans le monde entier. Les fournisseurs jouent un rôle essentiel dans l'expansion de nos activités. Nous attendons d'eux qu'ils partagent notre engagement envers les principes de durabilité, qu'ils les intègrent dans leurs stratégies, politiques et procédures, et qu'ils agissent avec intégrité. Abbott collabore activement avec ses partenaires pour développer des approches innovantes visant à réduire les risques et à atténuer les perturbations susceptibles d'affecter notre résilience et notre performance durable.

L'A DURABILITÉ DANS TOUT CE QUE NOUS FAISONS

Pour concrétiser notre vision, nous mettons en œuvre des actions ciblées visant à améliorer continuellement notre performance en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (ESG). Nous nous engageons à respecter les normes les plus rigoureuses dans ces domaines, en intégrant la durabilité au cœur de toutes nos activités. Abbott collabore étroitement avec ses fournisseurs pour renforcer l'impact économique local et créer des opportunités de développement qui favorisent la résilience et dynamisent les communautés dans lesquelles nous opérons. Parallèlement, nous œuvrons à la protection de l'environnement mondial en promouvant un approvisionnement éthique et durable des biens et services. En tant qu'entreprise dédiée à la santé, nous comprenons l'importance de réduire notre empreinte écologique. C'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour limiter l'impact de nos emballages, de nos déchets et de nos émissions de gaz à effet de serre, tout en gérant de manière responsable notre consommation d'eau. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent pleinement ces initiatives et qu'ils intègrent ces principes de durabilité dans leurs propres opérations, chaînes d'approvisionnement et politiques sociales. Abbott attend de ses fournisseurs qu'ils soutiennent pleinement ces initiatives et qu'ils appliquent ces principes de durabilité dans leurs propres chaînes d'approvisionnement, systèmes et avantages offerts aux employés.

PREUVE DE MISE EN CONFORMITÉ

LES FOURNISSEURS DOIVENT ETRE EN MESURE DE DEMONTRER LEUR CONFORMITE AUX DIRECTIVES D'ABBOTT A TOUT MOMENT. ILS DOIVENT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE L'ENTREPRISE EN REPONDANT AUX EVALUATIONS, AUDITS ET/OU ENQUETES CONFIDENTIELLES MENES AUPRES DES EMPLOYES ET DES PRESTATAIRES SUR SITE. CES VERIFICATIONS PEUVENT ETRE REALISEES PAR DES SOCIETES TIERCES MANDATEES PAR ABBOTT.





DIRECTIVES FOURNISSEURS

ÉTHIQUE

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique, agir avec intégrité et se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires.

INTÉGRITÉ COMMERCIALE ET CONCURRENCE LOYALE

Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des exigences légales applicables ainsi qu'aux codes de conduite de leur secteur. Cela inclut, sans s'y limiter, les lois anticorruption, les réglementations sur la concurrence et les pratiques commerciales loyales, les restrictions en matière de publicité, ainsi que toutes les lois, règlements et codes encadrant les interactions avec les professionnels de santé (HCP), les organisations de santé (HCO) et les agents publics (GO).

Lorsqu'ils agissent pour le compte d'Abbott, les fournisseurs doivent agir de manière ouverte et honnête avec les tiers. Les décisions commerciales ne doivent pas être influencées par les intérêts personnels ou les relations, y compris des relations personnelles ou sans rapport avec les activités d'Abbott qui seraient entretenues avec des employés d'Abbott. Toute question d'un fournisseur sur une conduite non éthique ou un possible conflit d'intérêt doit être rapportée au Bureau d'Abbott pour l'Éthique et la Conformité à <http://speakup.abbott.com>.

IDENTIFICATION DES DOUTES

Toute personne travaillant en relation avec Abbott doit être encouragée à signaler ses questions ou doutes sur la légalité des activités sans être menacée de représailles, de rétorsion, d'intimidation, de discrimination ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent mener une enquête approfondie et prendre rapidement des mesures correctives, si nécessaire.

RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL

Les animaux doivent être traités avec humanité, en réduisant leur douleur et leur stress. L'expérimentation animale ne doit être effectuée qu'après avoir envisagé de remplacer les animaux, de réduire le nombre d'animaux utilisés ou d'affiner les procédures pour minimiser la détresse. Des alternatives doivent être utilisées lorsqu'elles sont scientifiquement valables et acceptables pour les régulateurs. Les laboratoires doivent être accrédités par l'AAALAC (Association internationale pour l'évaluation et l'accréditation des soins des animaux de laboratoire) et/ou approuvés par le Bureau du bien-être animal d'Abbott avant de commencer un travail, puis périodiquement.

MINERAIS DE CONFLIT

Les fournisseurs doivent identifier et déclarer la présence ou l'utilisation de minéraux de conflit dans les pièces, composants ou matériaux fournis à Abbott.

VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ

Les fournisseurs doivent protéger et utiliser de manière appropriée les informations personnelles pour garantir la protection de la vie privée des personnes, y compris les informations des clients, patients, employés et sous-traitants d'Abbott, chaque fois qu'un fournisseur livre des services pour le compte d'Abbott. Lorsque les fournisseurs ont l'autorisation contractuelle d'obtenir des informations personnelles pour le compte d'Abbott, ils doivent le faire en conformité avec la loi en vigueur. Les fournisseurs ne doivent ni utiliser ni divulguer les informations personnelles ou confidentielles d'Abbott sans autorisation expresse. Toutes les données relatives aux opérations d'Abbott doivent être traitées comme confidentielles, sauf si elles sont déjà accessibles au public.

DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Les fournisseurs s'engagent à protéger et à faire respecter les droits de l'homme et du travail universellement et à traiter les travailleurs avec dignité et respect. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme et se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires relatives aux droits de l'homme et au droit du travail.

EMPLOI LIBREMENT CHOISI

Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, obligé ou sous contrat non résiliable, au travail pénitentiaire ou à la traite des êtres humains.

TRAVAIL DES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS

Les fournisseurs doivent se conformer aux lois sur le travail des enfants. L'emploi des jeunes travailleurs ne peut avoir lieu que dans des travaux non dangereux et lorsque les jeunes travailleurs ont dépassé l'âge légal d'accès à l'emploi du pays ou l'âge fixé pour terminer l'enseignement obligatoire. Les fournisseurs doivent utiliser des mécanismes adéquats et vérifiables pour vérifier l'âge dans le cadre de leur processus de recrutement.

NON-DISCRIMINATION

Les fournisseurs doivent garantir un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination. Toute discrimination fondée sur des motifs tels que la race, le sexe/le genre, la religion/la croyance, la couleur, l'origine nationale, l'âge, le handicap (y compris les troubles mentaux et les conditions médicales physiques), le statut d'ancien combattant/militaire, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la grossesse, l'ascendance, les informations génétiques ou le statut de citoyenneté, l'appartenance syndicale ou tout autre motif illégal est interdite. Abbott attend de ses fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi.

TRAITEMENT ÉQUITABLE

Les fournisseurs doivent s'assurer que le lieu de travail est exempt de traitements durs et inhumains, y compris le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, le châtiment corporel, la coercition physique, les représailles, l'intimidation des travailleurs, ou la menace de ces traitements.

SALAIRS, PRESTATIONS SOCIALES ET HEURES DE TRAVAIL

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs conformément aux lois salariales applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les prestations obligatoires. Les fournisseurs doivent communiquer aux travailleurs la base sur laquelle ils sont rémunérés et si des heures supplémentaires sont nécessaires, ainsi que le salaire à payer pour les heures supplémentaires conformément à la loi. Les fournisseurs doivent tenir des registres précis des heures de travail des employés et des heures de vacances, comme l'exige la loi.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

La communication ouverte et l'implication directe avec les travailleurs pour résoudre les problèmes sur le lieu de travail et de rémunération doit être favorisée. Les fournisseurs doivent respecter les droits du travail, comme énoncé par les lois locales, y compris de s'associer. Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de rémunération sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.





DIRECTIVES FOURNISSEURS

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les fournisseurs doivent protéger les travailleurs sur le lieu de travail et dans tous les lieux d'habitation et les véhicules fournis par les fournisseurs, en s'assurant que le lieu de travail est sécurisé, sûr et sain, et réduire au minimum l'exposition aux risques d'accidents, de blessures et pour la santé, et en se conformant à toutes les exigences légales et réglementaires.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs doivent opérer de manière responsable et écologique pour minimiser efficacement les impacts négatifs sur l'environnement.

Les fournisseurs doivent faire preuve de transparence dans leurs pratiques de gestion environnementale et intégrer les principes de gestion environnementale dans leurs activités. Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes pour assurer que la manipulation, le déplacement, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées s'effectue en toute sécurité. Les fournisseurs doivent, dans la mesure du possible, entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, conserver les ressources naturelles, éviter l'utilisation de matières dangereuses, encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement et s'engager dans des activités qui favorisent une approche d'économie circulaire.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Les fournisseurs doivent obtenir tous les permis, toutes les licences et homologations environnementales requises et se conformer à toutes les exigences opérationnelles et tous les rapports.

SYSTÈMES DE GESTION

Les fournisseurs doivent utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et assurer la conformité avec ces directives fournisseurs.

EXIGENCES LÉGALES ET ENVERS LE CLIENT

Les fournisseurs doivent identifier et assurer la conformité avec toutes les lois, réglementations, règles, ordonnances, tous les permis, toutes les licences, approbations, commandes, normes applicables et exigences pertinentes des clients.

CONTRÔLES COMMERCIAUX

Les fournisseurs doivent garantir le respect de tous les contrôles d'échanges commerciaux applicables et ne doivent pas, en toute connaissance de cause, s'approvisionner en produits ou composantes destinés à Abbott, directement ou indirectement, auprès de juridictions soumises à des sanctions globales ou de personnes ou entités figurant sur une liste liée aux sanctions.

GESTION DES RISQUES

Les fournisseurs doivent disposer de mécanismes pour déterminer et contrôler les risques liés à leurs opérations et disposer de ressources financières adéquates pour assurer la continuité des activités et maintenir la solvabilité financière.

DOCUMENTATION

Les fournisseurs doivent conserver la documentation nécessaire pour démontrer leur conformité avec ces Directives Fournisseur et leur application des lois, réglementations, règles, ordonnances, permis, licences, homologations et contrôles en vigueur.

FORMATION ET COMPÉTENCES

Les fournisseurs doivent mettre en place un programme de formation qui permet d'assurer que le niveau adéquat de connaissances, de compétences et d'aptitudes de la direction et des travailleurs répond aux attentes de ces directives.

AMÉLIORATION CONTINUE

Les fournisseurs doivent viser une amélioration continue avec des objectifs de performance, l'exécution de plans de mise en oeuvre et l'application des mesures nécessaires pour corriger les lacunes identifiées par les évaluations internes ou externes, les inspections et les revues de direction.

COMMUNICATION

Les fournisseurs doivent communiquer de manière ouverte et direct avec les fonctions commerciales concernées, y compris les organisations chargées des Achats et de la Logistique d'Abbott. Les fournisseurs doivent rapidement avertir Abbott de tout problème de conformité avec ces Directives ou tout manquement à une exigence spécifique de ces Directives.



CONTACT

<https://www.abbott.com/contactus.html>

Propriété exclusive d'Abbott.

Ne pas diffuser ou copier sans l'autorisation d'Abbott.

Le symbole et le nom de marque d'Abbott sont des marques déposées d'Abbott Laboratories. Tous droits réservés.